

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020

Date de la convocation : 20/01/2020

Présents :

Mmes COIFFIER, , LETACHE, PADUA,

MM. AUZET, BAUDIN, BA IDRIS

Absents : Mme REGANHA, M YAMBEN

Retardé : M. MARTIAL arrivé en séance à 20H31

Représentée: Mme DAVID par M AUZET-----

Secrétaire de séance : Mme LETACHE

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Inscriptions Scolaires –dérogations année 2020-2021
2. Titre restaurant pour le personnel communal
3. Demande de dérogation au repos dominical formulée par SAFRAN
ELECTRICAL & POWER pour son établissement sis à Réau Rond-Point René
Ravaud
4. Acquisition d'un bâtiment auprès de la Société France Pierre
5. Divers

Un point urgent nécessitant l'avis du Conseil est, à l'unanimité, ajouté à l'ordre :

- Modification du lieu des séances du conseil municipal en raison du manque de place dans la salle du conseil de la mairie.

Décisions du Conseil municipal

1 - INSCRIPTIONS SCOLAIRES –DEROGATIONS ANNEE 2020-2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a fixé comme ci-dessous, les modalités d'inscriptions à l'école pour l'année scolaire 2020-2021

- **La scolarisation des enfants non domiciliés sur la commune de Réau sera refusée, par manque de places disponibles.**

Seuls les enfants extérieurs à la commune qui ont commencé leur scolarité à l'école de la Colombe pourront continuer à être scolarisés à Réau, ainsi que leur(s) frère(s) et/ou sœur(s).

- **Aucune inscription en Petite Section de maternelle ne sera acceptée si l'enfant n'a pas atteint l'âge de 3 ans au 31 décembre de l'année en cours.**

A précisé que :

- Les demandes de dérogation sont valables pour un cycle et devront donc faire l'objet d'une nouvelle demande à chaque changement de cycle. Les demandes d'inscription à l'école des enfants domiciliés sur la commune resteront prioritaires,
- que la présente délibération remplace les délibérations antérieures.
- Une fois la dérogation acceptée par courrier de Monsieur le Maire, les conditions d'inscription demeurent les mêmes que dans le cadre d'une inscription ordinaire.

2 - - TITRE RESTAURANT POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil municipal à l'unanimité a modifié les modalités d'octroi des titres restaurant. Un titre restaurant sera attribué par jour travaillé à compter du 1/02/2020.

3 - DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL FORMULEE PAR SAFRAN ELECTRICAL & POWER POUR SON ETABLISSEMENT SIS A REAU ROND-POINT RENE RAVAUD

Le conseil municipal à l'unanimité a émis un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical présentée par la société SAFRAN ELECTRICAL & POWER pour la période du 20 janvier 2020 au 30 juin 2020.

4 - ACQUISITION D'UN BATIMENT AUPRES DE LA SOCIETE FRANCE PIERRE

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'acquérir un bâtiment appartenant à la société France Pierre, pour y réaliser l'extension de la mairie.

5 - MODIFICATION DU LIEU DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN RAISON DU MANQUE DE PLACE DANS LA SALLE DU CONSEIL DE LA MAIRIE.

Considérant que le nombre de conseillers municipaux est porté à 19 à compter des élections municipales du 15 mars prochain, et compte tenu qu'il est déjà difficile d'accueillir les 15 membres du conseil et le public dans la salle du conseil actuelle, le conseil municipal à l'unanimité, charge M le Maire de solliciter l'autorisation de M le Préfet, afin de pouvoir organiser les futurs conseils municipaux dans la petite salle jouxtant la salle des fêtes à partir du 15 mars 2020 et ce jusqu'à la réalisation de l'extension des locaux actuels de la mairie.

6 – DIVERS – Informations

- Installation de caravanes dans la ZI bouzigues
Un dépôt de plainte a été effectué par l'EPFIF propriétaire du terrain, et une procédure d'expulsion devrait suivre.
- Action Nettoyer la nature proposée par le CMJ
Organisation prévue en même temps que le week-end nature organisé par le Domaine des Macarons les 13 et 14 juin prochains.
Modalités de collecte et de tri à revoir
Proposition d'associer le SMITOM
- Salle des fêtes : Prévoir l'installation un bac jaune pour le tri
- Boîtes à livres : action menée par le CMJ
- Rappel des dates des élections municipales 15 et 21 mars et organisation des tours de garde

Fin de séance à 21H10.